

COMMUNIQUE DE PRESSE

29 MAI 2020



NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES & SPORT MOTO

La deuxième phase du déconfinement présentée par le Premier Ministre le jeudi 28 mai dernier s'ouvrira le 2 juin prochain avec un assouplissement des mesures de lutte contre le Covid-19.

Par conséquent, la pratique motocycliste retrouve un peu plus de liberté pour le plus grand plaisir des pratiquants avec la fin de la limite de déplacement à plus de 100 kilomètres du domicile, partout sur le territoire national.

S'agissant des compétitions, en l'état de la situation, celles-ci reprendront à partir du 1^{er} août.

Par ailleurs, jusqu'au 21 juin prochain a minima, le respect des gestes barrière restent la règle.

La limitation des regroupements à 10 personnes dans l'espace public est maintenue. Pour rappel, plusieurs groupes de 10 personnes maximum peuvent cohabiter sur le site de pratique, en respectant une distanciation entre les groupes.

Sur la piste, le nombre de pilotes admis simultanément devra être conforme à celui fixé par l'arrêté d'homologation du circuit ou l'agrément du terrain.

Cette deuxième phase du déconfinement marque donc une nouvelle étape dans la reprise progressive de la vie sportive motocycliste. Les Ligues, Moto-Clubs et Comités Départementaux restent toujours pleinement mobilisés sur le terrain.

FFMOTO.ORG

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 PARIS
Tél. 01 49 23 77 00 - Fax. 01 47 00 08 37